



Prise de position de la Commission fédérale de protection contre les radiations et de surveillance de la radioactivité (CPR), Sous-commission environnement (SCE)

Version : 12.06.2014

Suite à une communication défailante entre l'OFSP et la SUVA d'une part et les autorités locales d'autre part, l'impression a été donnée que la découverte de radium provenant d'héritages de l'industrie horlogère sur le chantier de l'autoroute A5 à Bienne, avait conduit à une exposition indésirée de la population. La CPR-SCE a pu se convaincre qu'il s'agit d'un risque faible. Une série d'actions a été entreprise et les points faibles mis en évidence sont en voie de correction.

Lors de la réunion extraordinaire du 12 juin 2014 de la Sous-commission environnement (SCE) de la Commission fédérale de protection contre les radiations et de surveillance de la radioactivité (CPR), des représentants de l'OFSP et de la SUVA ont présenté la situation relative à la découverte de radium sur le chantier de l'autoroute A5 à Bienne. La CPR-SCE a pu se convaincre que les mesures mises en place par les autorités pour protéger les travailleurs du chantier et la population de doses inadmissibles étaient adéquates. La démarche adoptée par l'OFSP et la SUVA était basée sur les expériences et les cas précédents.

La stratégie de communication, également face la CPR-SCE s'est toutefois révélée malheureuse. Etant donné que l'OFSP est confronté à 30 à 40 découvertes de sources radioactives chaque année, un système de classification devra être mis en place afin de garantir que la CPR-SCE soit informée suffisamment tôt des cas potentiellement difficiles. De manière similaire à ce qui se fait déjà sur la situation des centrales nucléaires, la découverte de sources radioactives sera mise formellement à l'ordre du jour ses séances de la CPR-SCE. En lien avec les héritages radiologiques de l'industrie horlogère et des sites potentiellement contaminés, la CPR-SCE soutient les efforts engagés par l'OFSP et la SUVA pour recenser et assainir définitivement ces différents lieux. Consciente qu'une telle campagne nécessite un certain temps, la CPR-SCE recommande également que les cas justifiant d'une certaine urgence soit traités prioritairement par une mesure rapide.

L'OFSP présentera ses concepts de mesure et d'assainissement ainsi que sa stratégie de communication devant la CPR-SCE afin de pouvoir finaliser l'application encore partielle de la recommandation édictée par la CPR en 2003.